



RÉGIE DE L'EAU  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2024 COMPTE RENDU

---

**Présents :** Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Bertrand DUVAL, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, administrateurs

Monsieur François HOFF, représentant du Président de l'Eurométropole de Metz

Madame Morgane PITEL, Directrice

Madame Sandrine BINEAU, représentant du CSE de la Régie

**Absents excusés :** Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Michel LISSMANN)

Thierry HORY (pouvoir donné à Pierre MUEL)

Lucien VETSCH (pouvoir donné à Salvatore TABONE)

Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Philippe HARDY, François HENRION, Frédéric NAVROT, administrateurs

La séance est introduite par Monsieur Pierre MUEL, Président, qui fait lecture de l'ordre du jour de la séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président remercie la commune de VANTOUX, et son Maire Antoine DORR, pour leur accueil en cette salle du foyer Socio-Culturel. En préalable à cette réunion, en son nom propre et en celui des collaborateurs de la Régie, Monsieur le Président adresse aux administrateurs, ainsi qu'à leurs proches et à l'ensemble des équipes municipales, tous ses vœux pour cette nouvelle année 2024.

Monsieur le Président demande l'accord du Conseil d'Administration pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Institutions : Convention avec l'Eurométropole de Metz, en vue de la mise à disposition du réseau de télérelève

**Accepté à l'unanimité.**

### **POINT N° 1 : FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux d'eau et d'assainissement.

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 06 décembre 2023, Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz expose aux membres du Conseil d'Administration

les propositions budgétaires pour l'année 2024.

Ce budget primitif fera l'objet d'un budget supplémentaire présenté et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration en juin 2024 afin d'y intégrer les résultats de clôture de l'année 2023, non définitivement disponibles à ce jour.

Le budget primitif 2024 s'équilibre à la somme de 15 332 238,61 € dont 5 849 538,61 € pour la section d'investissement et 9 482 700.00 € pour la section d'exploitation.

Ce budget se présente de la façon suivante :

<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>MONTANTS HT</b>
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	15 000,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	9 100 700,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS	40 000,00 €
042	OPÉRATION ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00 €
043	OPÉRATION ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9 482 700,00 €</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>		
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	1 792 200,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	1 405 000,00 €
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	1 400 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 908 000,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	34 170,64 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 100,00 €
68	DOTATION AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	30 000,00 €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 113 229,36 €
042	OPÉRATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	760 000,00 €
043	OPÉRATION ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>9 482 700,00 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>MONTANTS HT</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 164 891,90 €
16	EMPRUNTS	2 811 417,35 €
229	DROIT DE L'AFFECTANT (contrepartie des immobilisations reçues en affectation)	
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 113 229,36 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	760 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5 849 538,61 €</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	177 300,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 968 140,01 €
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	25 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 313 598,60 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	140 500,00 €
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>5 849 538,61 €</b>

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver le Budget Primitif 2024 par chapitre budgétaire en section d'exploitation et en section d'investissement, conformément à la nomenclature M49,
- Autoriser le Président et la Directrice à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**APPROUVE** le budget primitif 2024 par chapitre budgétaire en section d'exploitation et en section d'investissement, conformément à la nomenclature M49, arrêté comme suit :

**Section d'Investissement : 5 849 538,61 €**  
**Section d'Exploitation : 9 482 700,00 €**  
**TOTAL GENERAL : 15 332 238,61 €**

**AUTORISE** le Président et la Directrice à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **POINT N° 2 : COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX MP2023-10 POUR LE RENOUELEMENT DE LA CANALISATION DN400 TRONCONS ABC - CHATEL-SAINT-GERMAIN**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une consultation a été engagée en vue du renouvellement de la canalisation DN400, tronçons A-B-C, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, selon une procédure adaptée, librement définie par l'entité adjudicatrice.

Cette consultation a été lancée le 03 novembre 2023 pour une remise des offres fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 12H00. Conformément aux possibilités offertes par le Code de la Commande Publique, une phase de demande de précisions et de négociation s'en est suivie.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre se sont réunis le 31 janvier 2024 à 14H15 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen du respect de la ligne budgétaire, Monsieur le Président propose :

- de retenir l'offre de la société COLAS France SAS dont le siège social est situé au 1, rue du Colonel Pierre Avia - CS 81755 - 75730 PARIS Cedex pour un montant de 601 425,00 € HT en tranche ferme et de 785 204,50 € HT en tranches optionnelles
- d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

Après en avoir délibéré, et au vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 janvier 2024, le Conseil d'Administration :

**ATTRIBUE** le marché public de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable DN400 - tronçons A, B et C sur la commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN, à la société COLAS France SAS dont le siège social est situé au 1, rue du Colonel Pierre Avia - CS 81755 - 75730 PARIS Cedex pour un montant de 601 425,00 € HT en tranche ferme et de 785 204,50 € HT en tranches optionnelles

**AUTORISE** la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du présent marché.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **POINT N° 3 : COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX MP2023-09 DE REHABILITATION DU RESERVOIR DE BLORY**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une consultation a été engagée en vue des travaux de réhabilitation du réservoir de Blory, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, selon une procédure adaptée, librement définie par l'entité adjudicatrice.

Cette consultation a été lancée le 10 octobre 2023 pour une remise des offres fixée au 10 novembre 2023 à 16H00. Conformément aux possibilités offertes par le Code de la Commande Publique, une phase de demande de précisions et de négociation s'en est suivie.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre se sont réunis le 31 janvier 2024 à 14H15 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen du respect de la ligne budgétaire, Monsieur le Président propose :

- de retenir l'offre du groupement d'entreprises RESINA SA et CP2E Sarl dont le siège social est situé au 4 rue de l'Epinette à SAINT SOUPPLETS (77165) pour un montant de 1 241 682,38 € HT en tranche ferme et de - 25 860,00 € HT en tranches optionnelles
- d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

Après en avoir délibéré, et au vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 janvier 2024, le Conseil d'Administration :

**ATTRIBUE** le marché public de travaux pour la réhabilitation complète du réservoir de Blory sur la commune de MONTIGNY-LES-METZ, au groupement d'entreprises RESINA SA et CP2E Sarl dont le siège social est situé au 4 rue de l'Epinette à SAINT SOUPPLETS (77165) pour un montant de 1 241 682,38 € HT en tranche ferme et de - 25 860,00 € HT en tranches optionnelles

**AUTORISE** la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du présent marché.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **POINT N° 4 : FINANCES - DEMANDES DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration les investissements projetés en 2024 et le Plan pluriannuel d'investissement validé par délibération du 06 décembre 2023.

L'agence de l'Eau Rhin-Meuse offre la possibilité de solliciter des subventions auxquelles un certain nombre de ces travaux pourraient être éligibles.

Par conséquent, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir, pour l'ensemble du programme pluriannuel d'investissement, solliciter l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et d'autoriser la Directrice à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**SOLLICITE** l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre du XIème programme ;

**AUTORISE** la Directrice à signer tout document y afférent.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **POINT N° 5 : INSTITUTIONS - MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration sa délibération du 6 décembre 2023 portant modification du bordereau de prix unitaires et créant un tarif relatif aux frais administratif (création ou résiliation d'un abonnement).

Il convient d'intégrer cette nouvelle notion dans le règlement de service en modifiant ou complétant les articles 8, 9, 13 et 31 du règlement en vigueur.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de valider cette modification du règlement de service et d'autoriser la Directrice de la Régie à le mettre en œuvre.

Cette nouvelle version du règlement de service sera portée à connaissance de l'ensemble des usagers de la Régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**APPROUVE** le règlement du service de l'eau potable de la Régie révisé joint en annexe de la délibération.

**Adoptée à 13 voix pour - 1 voix contre.**

#### **POINT AJOUTÉ : INSTITUTIONS : CONVENTION AVEC L'EUROMETROPOLE DE METZ, EN VUE DE LA MISE A DISPOSITION DU RESEAU DE TELERELEVE**

Afin d'améliorer la gestion du territoire de l'ensemble des communes membres, l'Eurométropole de Metz a adopté en décembre 2022 la feuille de route « Territoire Intelligent ». A ce titre, l'Eurométropole de Metz déploie sur son territoire un ensemble de capteurs munis d'émetteur LoRaWAN, suivis et gérés par un hyperviseur.

En parallèle, la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz a déployé un réseau privé de type LoraWan en vue notamment de procéder à la télérelève des compteurs d'eau de ses abonnés. Les installations relatives à ce réseau ont été installées sur les 11 communes. Par débordement, ce réseau peut couvrir tout ou partie de certaines communes limitrophes du périmètre de la Régie et également concernées par le projet HYPERVISEUR.

Pour mener à bien ce projet, la Régie de l'eau et l'Eurométropole de Metz s'entendent pour mutualiser les installations qui ont été déployées, dans une logique de concordance d'intérêts et de bonne gestion des fonds publics.

Aussi, il convient de définir par convention les modalités de mise à disposition dudit réseau et de transmission des données

Cette convention est passée pour la durée des projets détaillés ci-avant. La mise à disposition du réseau est consentie à titre gratuit.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration d'accepter les termes de cette convention de mise à disposition passée entre la Régie et l'Eurométropole de Metz et d'autoriser la Directrice à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**VALIDE** la convention présentée en annexe ;

**AUTORISE** la Directrice à signer toutes pièces relatives à cette dernière.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **POINT N° 6 : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES**

Un état de situation des marchés publics signés par la Directrice, depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration est également présenté.

	Objet	Attributaire	Montant HT	Date de notification
MP2023-07	Fourniture d'équipements de protection individuelle	TEXPRO	55 000,00 € (bon de commande)	14/12/2023

#### **POINT N° 7 : QUESTIONS DIVERSES**

➤ *Agenda :*

- Dans le cadre de la procédure lancée en vue du recrutement de l'artiste qui sera retenu pour exécuter la fresque sur le réservoir de Blory, le jury de concours se réunira dans les locaux de la Régie selon le calendrier suivant :
  - Analyse des candidatures : 31 janvier 2024
  - Analyse des projets :
    - Réunion 1 : le mardi 26 mars 2024 à 9h
    - Réunion 2 : le mardi 9 avril à 9h
  - Attribution du marché : lors du prochain Conseil d'Administration
- Les prochaines réunions du Conseil d'Administration auront lieu :
  - le 17 avril 2024 à 15h à La Maxe (précédé d'une CAO à 14h15)
  - le 19 juin 2024 à 15h à Fey (CAO à confirmer)

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance.

Fait à Montigny-lès-Metz le 31 janvier 2024,

Le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz

Pierre MUEL

